Document generated on 10/24/2026 10:37 p.m.

Les Cahiers des dix

De Nicolas Gastineau sieur Du Plessis à Maurice Le Noblet Duplessis

Raymond Douville, S. R. C.

Number 39, 1974

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1025318ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1025318ar

See table of contents

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Douville, R. (1974). De Nicolas Gastineau sieur Du Plessis à Maurice Le Noblet Duplessis. *Les Cahiers des dix*, (39), 85–117. https://doi.org/10.7202/1025318ar

Tous droits réservés © Les éditions du Bien Public, 1974

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

De Nicolas Gastineau sieur Du Plessis à Maurice Le Noblet Duplessis

Par RAYMOND DOUVILLE, S. R. C.

Dans son consciencieux ouvrage *Maurice Duplessis et son temps,* Robert Rumilly n'effleure pas l'ascendance canadienne de l'ancien premier ministre du Québec. Cet aspect n'entrait pas d'ailleurs dans le cadre de son travail et l'aurait entraîné à des digressions qui concernent davantage la généalogie et l'histoire des siècles antérieurs. Rumilly se contente de quelques notes sur ses parents immédiats, le juge Nérée Duplessis et Berthe Genest.

La lignée de Maurice Duplessis a fait l'objet de nombreuses et minutieuses recherches, surtout après sa nomination de premier ministre de la province, en 1936. Aucune perquisition toutefois n'a donné jusqu'à présent de résultats satisfaisants. Il manquait toujours un anneau et un anneau-clef à la chaîne. Quelques chercheurs, peu scrupuleux, l'ont tout simplement escamoté, d'où la fragilité de la légende qu'on pourrait lier son ascendance à Nicolas Gastineau-Duplessis et plus loin encore, voire même au cardinal Richelieu, dont de patients chercheurs ont pu faire remonter le nom patronymique *Duplessis* jusqu'au douzième siècle, à travers l'analyse de parchemins poussiéreux.

C'est l'Institut généalogique Drouin qui a le plus contribué chez nous à alimenter cette légende de teinte nobiliaire, avec sa manie plus compréhensible que scientifique de greffer un titre de noblesse et même des armoiries d'ancêtres lointains à presque toutes les familles canadiennes qui font appel à ses services pour trouver trace de leurs ascendants en France. Tant mieux pour les familles qui se contentent et même se glorifient de cette présomption. A ce point de vue, l'Institut fait des heureux. Il faut dire en toute franchise qu'il accomplit dans bien des cas un excellent travail de recherches et de réalisations, ce dont lui sa-

vent gré d'ailleurs les chercheurs, les historiens et les généalogistes consciencieux qui travaillent sans cesse à perquisitionner dans la lignée des familles. Ils savent que l'Institut a pour mission à la fois de renseigner et de plaire, et lui pardonnent volontiers cet accroc à « la vérité », en retour des services précieux qu'il leur rend souvent. D'ailleurs, si le travail de patrouille et de réalisations de l'Institut était toujours scientifiquement parfait, les chercheurs devraient trouver ailleurs que dans les documents d'archives et les registres paroissiaux l'assouvissement de leur passion.

Parfois aussi, cette satisfaction ils la trouvent en scrutant la lumière dans les méandres des prétentions de l'Institut. Citons un exemple, que nous puisons dans un article du journaliste Cyrille Felteau publié dans « La Presse » du 23 février 1974 et que notre vieil ami Raoul Clouthier nous a lui-même confirmé: « La généalogie de la famille Cloutier, assurée par l'Institut, parle en termes grandiloquents d'une femme de la lignée, Marie-Louise Chartier de Lotbinière, dont les ancêtres remonteraient jusqu'à Charles VII, roi de France qui reconnut Jeanne d'Arc à Chinon. Désireux de percer cette énigme, Raoul Clouthier, ancien préposé aux relations extérieures du Pacifique Canadien, entreprit de refaire de fond en comble l'édifice généalogique de sa famille. Or, que trouva-t-il ? Cette Marie-Louise Chartier, que le catalogue Drouin montait aux nues comme un membre de la dynastie des Capet, était en réalité un indienne Abénaquis qui avait décidé un bon jour d'adopter ce nom parce qu'il lui plaisait ! »

C'est un peu, sauf quelques modalités, le cas de notre ancien premier ministre. Le nom Duplessis, comme on le verra plus loin, appartient à la noblesse française et peut faire remonter ce nom au douzième siècle, et sans doute au-delà. Notre Duplessis peut-il s'en prévaloir ? C'est peu probable. Issu d'origine terrienne, il en a toujours douté. D'ailleurs il s'en fichait pas mal. Cependant, par curiosité, il aurait bien aimé savoir pourquoi le qualificatif « Le Noblet » a été accolé à un certain moment au nom Duplessis.

Nous allons tâcher de faire un peu de lumière à ce sujet.

* * *

J'ai eu à quelques reprises, à Québec, l'occasion de causer de ce problème avec le premier ministre Duplessis, soit à son bureau du gouvernement, mais plus souvent à ses appartements du château Frontenac, quand il voulait se reposer un peu de ses fonctions parlementaires. Ce petit point d'histoire passablement obscur l'intéressait au plus haut point. Il savait que tout n'était pas clair dans son ascendance et il en fut convaincu davantage quand je lui fis part de mes propres doutes et de mes déductions, à la suite de mes investigations.

— Continue tes recherches, me disait-il, en savourant son perpétuel cigare. C'est passionnant. Trouve la lumière. Que je descende de la lignée du cardinal Richelieu, ça me laisse indifférent. Ce que j'aime de lui, c'est qu'il fut un habile homme politique. Mais je me glorifie bien plus de mon ascendance terrienne du pays d'Yamachiche. C'est mon plus beau titre de gloire, qui vaut bien des parchemins. Je n'ai pas eu le temps d'aller plus loin. Mais toi, continue tes recherches. Tu es dans la bonne voie. Tu prendras ta retraite un jour comme sous-ministre. Tu auras des loisirs. Tu tireras l'affaire au clair. Quant à moi, je mourrai sur la brèche. Bonne chance. J'aimerais bien savoir, par curiosité, pourquoi on nous a accolé le surnom « *Le Noblet* ». Ça m'intrigue parfois !

Ce sont là en résumé nos conversations sur le sujet. Il mourut peu de temps après. J'ai continué mes recherches et je suis convaincu qu'il approuverait le résultat que je livre ici, même s'il n'est pas en tous points parfait.

* * *

Plusieurs personnages du nom de Duplessis ont pris place dans notre histoire, mais apparemment ils n'eurent entre eux aucun lien de parenté, du moins dans l'immédiat. Peut-être qu'en remontant les siècles, ils pourraient se prévaloir de la même souche initiale. Nous n'entreprendrons pas ici de démêler l'imbroglio de ces multiples greffes de l'arbre généalogique original.

En parcourant les pages de notre « écrin de perles ignorées », nous notons, au cours des lectures, en procédant autant que possible par ordre chronologique, tout d'abord le frère Pacifique Du-

plessis, sympathique et dévoué Récollet dont les mérites nombreux ne comptent pas celui d'avoir laissé descendance chez nous. Duplessis était bien son nom patronymique. D'autres de ce nom foulèrent aussi le sol trifluvien aux premières années: Charles Duplessis-Bochart et Guillaume Guillemot sieur Duplessis-Kerbodot. Ce dernier fut le malheureux commandant du groupe trifluvien victime des Iroquois en août 1652. On a insinué que Nicolas Gastineau aurait pu emprunter à ce dernier son titre de « sieur Duplessis ». Mais Gastineau était déjà au pays avant l'arrivée du gouverneur et avait adopté ce surnom dès avant 1648. Philippe Robert Sr Duplessis est signalé à titre de commandant au Cap-de-la-Madelaine en 1662.

Au nombre des militaires, on note François-Lefebvre Duplessis-Faber, qui fut chevalier de Saint-Louis, de même que son fils. Natif de Paris comme Nicolas Gastineau, François Lefebvre pourrait être apparenté à ce dernier. Mais passons. Disons seulement qu'on ne rencontre pas le nom de Lefebvre sieur Duplessis dans les actes divers concernant Nicolas Gastineau. Notre histoire signale aussi le nom de Georges Régnard-Duplessis, trésorier de la Marine, originaire de la Champagne. Nous nous contenterons de le mentionner, de même que la célèbre mère Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, de l'Hôtel-Dieu de Québec. Un autre, apparemment sans grande importance dans notre histoire, fut Antoine-Olivier Quiniard dit Duplessis, d'origine bretonne, notaire peu scrupuleux dont André Vachon a résumé la vie dans le BDC (LL.2557). Un autre breton, natif de Saint-Malo, apparaît à Yamaska en 1754 et signe Duplessis de Quillier.

On retrace un Noël Charmois dit Duplessis à Montréal le 17 avril 1679, lors d'une altercation avec François Lenoir dit Rolland. Boucher de profession, on ignore son origine et il fut une des malheureuses victimes du massacre de Lachine en 1689.

D'autres de ce nom ou surnom offrent pour nous plus d'intérêt car ils se rapprochent davantage du point d'histoire sur lequel nous voulons jeter un peu de lumière. Il faut hors de tout doute éliminer cette famille de la région de Kamouraska dont le nom patronymique était Sirois et dont une branche fut connue, nous ignorons pour quelle raison, sous le nom de Sirois-Duplessis. Dans

la région de Trois-Rivières, un des fils du chirurgien Jacques Duguay, Maurice, fut connu par la suite sous le nom de Duguay-Duplessis, mais c'était une déformation du nom dont il signait les actes paroissiaux et notariés, soit Duplacy ou Duplassi. Enfin, quand on consulte l'index de l'ouvrage de Marcel Trudel, *L'Esclavage au Canada français,* on trouve les noms de plusieurs Duplessis comme parrains d'Indiens qu'ils ont attachés à leur service lors de leurs courses dans les bois. Nom fort répandu en France, il le devint également chez nous pour diverses raisons, les unes fantaisistes, les autres apparemment justifiées, dont la principale est certainement que les familles voulaient perpétuer ici l'endroit d'origine de leur premier ancêtre au pays.

* * *

NICOLAS GASTINEAU, SR DUPLESSIS

Nous en arrivons à parler de la famille et de la lignée de Nicolas Gastineau sieur du Plessis que certains historiens et généalogistes désignent comme le premier ancêtre canadien de celui qui fut premier ministre de la province, Maurice LeNoblet Duplessis.

Le travail le plus sérieux et le plus complet à date sur la famille Gastineau — Duplessis a été publié par Edgar LeNoblet Duplessis dans les *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française,* en janvier 1950. Travail consciencieux, méthodique et rempli de faits peu connus. Comme tous ceux qui avaient traité le sujet avant lui, il croyait et espérait que le pionnier Nicolas Gastineau était l'ancêtre de Maurice-L. Duplessis. Il est allé aux sources. Dans sa conclusion il cite le généalogiste réputé d'Yamachiche, F.-L. Desaulniers, qui écrivait dans son ouvrage *Les vieilles familles d'Yamachiche*: « Nous avons éprouvé bien des difficultés à trouver le lien de parenté de Jean-Baptiste LeNoblet du Plessis avec Louis Gastineau-Duplessis. De l'ensemble de toutes nos recherches, il résulte cependant que Jean-Baptiste Duplessis est bien le fils de Louis Gatineau ».

Edgar Duplessis a raison d'affirmer que cette assertion sans fondement du généalogiste Desaulniers ne le satisfait pas, car l'acte de naissance de celui qui prit le nom de Jean-Baptiste dit Duplessis

n'a pas été retrouvé et ne le sera probablement jamais. Toutefois il existe un rapport direct entre lui et la famille Gastineau-Duplessis. C'est ce que nous allons tâcher d'élucider.

* * *

On n'a pas accordé à ce grand pionnier que fut Nicolas Gastineau le rang auquel il aurait droit parmi les personnages de son époque, soit la deuxième moitié du 17e siècle. Nos dictionnaires historiques officiels ne mentionnent même pas son nom, pas plus le judicieux *Dictionnaire biographique du Canada* que son prédécesseur, le *Dictionnaire général du Canada,* du père Le Jeune. Pour les historiens qui le signalent à l'occasion, il passe pour un simple coureur des bois, un aventurier, un trafiquant de fourrures et d'eau-de-vie avec les Indiens. En réalité il fut dans certains domaines une figure dominante de l'organisation sociale de la Nouvelle-France.

Il arrive au pays comme simple soldat apparemment durant l'interrègne qui marqua le départ du gouverneur de Montmagny et l'indécision des autorités de Versailles de le remplacer par M. de Maisonneuve ou Louis d'Ailleboust. Ce dernier est finalement nommé et c'est au cours de cette période que Nicolas Gastineau est signalé au pays. Il est possible qu'il ait fait partie du groupe qui accompagna Maisonneuve lors de son retour au pays et peut-être était-il déjà protégé par la puissante compagnie des Cent-Associés. Quoiqu'il en soit, il marcha dans le sillage de cette dernière et sous son autorité.

C'est le 3 décembre 1648 à Québec qu'on trouve trace pour la première fois de son nom, dans un acte du notaire Laurent Bermen. Il possède une bonne instruction et ne tarde pas à occuper des postes de responsabilité. Dès 1650, il est envoyé à Trois-Rivières par la compagnie des Cent-Associés et cumule les fonctions de commis du poste de traite, notaire, et greffier. Il dresse les contrats de concession de terre aux colons de l'endroit, les actes de mariage et d'échange de propriétés ainsi que des inventaires de biens après décès. La plupart de ses actes ont été conservés et on ne peut qu'approuver Benjamin Sulte lorsqu'il écrit : « Une belle écriture et pas de fautes d'orthographe ! ». L'archiviste E.-

Z. Massicotte lui décerne un semblable compliment pour les actes qu'il rédigea à Montréal de janvier 1652 à juillet 1653: « Sa calligraphie est agréable à l'oeil et ne ressemble à aucune autre. Certaines de ses majuscules ont une forme absolument originale et elle seraient impossibles à deviner sans le contexte. » Sa signature au bas des actes varie beaucoup. Il signe indifféremment Gatineau dit Duplessis, N. Gatineau, Du Plessis, Nicolas Gastineau dit Duplessis. Dans les dernières années de sa vie, il signait toujours Gastineau, en lettres bien moulées.

A l'automne de 1653, il décide de revenir dans la région trifluvienne. Il s'établit à Trois-Rivières et s'intéresse activement au commerce des fourrures, toujours pour la compagnie des Cent-Associés. Il va finalement s'établir au Cap-de-la-Madeleine, endroit qu'il considère, à l'instar de Pierre Boucher qui est son ami et deviendra son beau-frère, comme offrant le plus d'avenir et de sécurité à ceux qui veulent demeurer en Nouvelle-France et travailler à son développement. De plus, le poste offrait des avantages attrayants à ceux qui désiraient se livrer à la traite des fourrures, cette région étant encore peu exploitée.

Déjà cet endroit discret bouillonnait d'activités diverses, n'étant pas, comme Trois-Rivières, constamment sujet aux sournoises attaques iroquoises. Les missionnaires jésuites l'alimentaient et désiraient en faire un poste-clef de leur apostolat, à la fois dans les domaines religieux et colonisateurs. Nicolas Gastineau y occupa vite des postes de commande. Les minutiers des notaires de l'époque: Claude Herlin, Louis Laurent du Portal, Guillaume de La Rue, Jacques de La Tousche, en retracent les principales étapes. En plus d'énumérer et d'enregistrer les diverses concessions et « places à bâtir » que Gastineau obtint des Jésuites, ils le désignent tantôt juge civil et criminel, tantôt greffier, ailleurs procureur fiscal, et aussi marguillier.

C'est dire qu'il participa à toutes les activités sociales en plus de s'occuper de son commerce de *marchand général,* comme on dit aujourd'hui, car il avait conservé ses attaches à la compagnie des Cent-Associés. Il s'intéressait peu à la colonisation proprement dite jusqu'à que son beau-frère Michel Gamelin obtint, on ne sait à la suite de quel subterfuge, la seigneurie de Sainte-An-

ne. C'était un très lucratif poste de traite, encore peu connu. Pourquoi Nicolas Gastineau n'y avait-il pas songé avant son beau-frère ? Il y acquit toutefois une concession de terre, en attendant les événements.

Dans un ouvrage publié en 1946, *Les premiers seigneurs et colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade,* j'ai rapidement esquissé les principaux aspects de l'activité de Nicolas Gastineau dans la région: colonisation, commerce des fourrures, traite de l'eau-de-vie avec les Indiens, difficultés avec les nouveaux seigneurs après le décès de Michel Gamelin, etc. Je n'ai pas à y revenir ici, sauf pour constater qu'il ne s'affirma dans aucun domaine, qu'il ne fut jamais une figure de premier plan, pas plus dans la seigneurie de Sainte-Anne que dans celles de Batiscan et du Cap-de-la-Madeleine, ce dernier endroit ayant toujours été son principal séjour.

Il y avait épousé en 1663 une jeune fille âgée d'à peine treize ans, — il en avait trente-cinq — Marie Crevier, fille du pionnier Christophe Crevier, soeur de Jeanne Crevier, épouse de Pierre Boucher, et de Marguerite, épouse de Michel Gamelin. Le contrat de mariage, passé le 1er avril 1663 par Louis Laurent du Portal, est disparu du greffe de ce notaire et ne figure pas non plus au répertoire de ses actes. La précision nous est fournie par Marie Crevier elle-même dans un acte d'opposition daté du 1er mars 1684 lors de la vente des biens de son père, au Cap, par Aubert de la Chesnaie [1].

On pourrait établir un parallèle intéressant sur les conceptions qu'avaient Pierre Boucher et Nicolas Gastineau sur l'avenir de ce pays. Boucher misait surtout sur la colonisation comme élément de stabilité. Gastineau avait des vues plus hardies et croyait pouvoir concilier les possibilités qu'offrait le commerce des fourrures en plus de la colonisation proprement dite. On dirait aujourd'hui que Pierre Boucher était de tendance conservatrice et Gastineau d'esprit plutôt libéral. La politique de

1. Ce document est conservé dans les registres d'insinuations au Palais de Justice de Trois-Rivières. Signalons en passant que ces registres sont fort précieux, car ils renferment nombre d'actes disparus des minutiers des notaires. Ils n'ont jamais été inventoriés.

Boucher s'avéra la plus pratique, et c'est avec effarement que les deux amis et beaux-frères constatèrent les ravages causés par la traite de l'eau-de-vie avec les Indiens et les désordres qu'ils occasionnaient. D'autant plus que leur belle-mère Jeanne Evard, épouse de Christophe Crevier, alors décédé, était une des inspiratrices de ce commerce. Nous avons déjà tracé le récit de cette orageuse période dans le *Cahier des Dix* de 1949.

Nous citerons ici deux témoignages qui permettront de constater que Nicolas Gastineau était un honnête citoyen et animé des mêmes principes fondamentaux qui inspirèrent la belle carrière de Pierre Boucher, dont il partagea les postes officiels au Cap-de-la-Madeleine.

Le 26 septembre 1678 eut lieu au château Saint-Louis de Québec, sous la présidence du gouverneur Frontenac et à la demande expresse du roi Louis XIV, une réunion des principaux citoyens de la colonie pour connaître l'opinion générale sur les ravages causés par la traite de l'eau-de-vie avec les Indiens. Le récit de ces événements a souvent été raconté. La plupart des personnes intéressées à la traite étaient d'avis que ce commerce devait continuer. Trois seulement s'y opposèrent, dont Nicolas Gastineau. Nous citons ici son opinion, inspirée peut-être par la conduite exemplaire de son beau-frère Pierre Boucher. Le texte du témoignage de Gastineau fait partie du procès-verbal de la réunion et a été publié par Pierre Margry dans son ouvrage *Découvertes et Etablissements des Français*:

« Celui [le témoignage] dudit Duplessis-Gastineau est qu'il ne faut traiter aucune eau-de-vie aux Sauvages, d'autant que cette traite ruine la Religion, parce qu'on les a vus autrefois assidus aux prières et à la fréquentation ds Sacrements, et que maintenant ils vivent comme des athées et commettent toutes sortes de crimes, ce qui procède de l'ivrognerie continuelle dans laquelle ils sont: que ladite traite met les Français et les Sauvages dans un état de damnation, les uns par le mépris qu'ils font des prières de l'Eglise et les autres parce qu'ils ne boivent que pour s'enivrer: que cette traite ruine le commerce parce que les Sauvages s'endettent de tous côtés pour boire et qu'un d'eux dé-

pense plus en boisson dans deux mois qu'il ne ferait en deux ans pour l'entretien de sa famille. . . .»

Nicolas Gastineau a rendu ce témoignage à l'époque où il s'occupait à la fois du commerce des fourrures et de la colonisation à Batiscan et à Sainte-Anne. A ce dernier endroit, il s'était intéressé à la construction d'une chapelle pour faciliter le service religieux et qui fut appelée chapelle Saint-Nicolas, en l'honneur de son patron. Il espérait ainsi soutenir les principes religieux des colons et de leurs enfants. Ce qui concorde bien avec les courageux arguments qu'il invoquera quelques années plus tard pour condamner la traite de l'eau-de-vie avec les Indiens.

On pourrait ajouter qu'il ne fut pas tendre pour son beau-frère Michel Gamelain dans ses diverses dépositions en justice en marge des abus de la traite des fourrures. Il ne le fut pas davantage pour sa belle-mère.

Au recensement de 1667, Nicolas Gastineau est enregistré comme demeurant au Cap-de-la-Madeleine. Il avoue avoir 40 ans et son épouse 18. Comme biens, il a six bestiaux et quarante arpents en culture. Au recensement de 1681, il a quatorze bêtes à cornes et soixante arpents en valeur. Il a deux domestiques qui sans doute s'occupaient à cultiver la ferme, car lui-même est souvent absent, vu ses occupations officielles, ses voyages et ses entreprises de commerce. Car il est de plus en plus actif.

Tout en continuant son activité dans les seigneuries de Sainte-Anne et de Batiscan, sa famille demeurait en permanence au Cap où il apparaît souvent, de même que son épouse, dans les actes officiels, particulièrement comme parrain et marraine. Puis, après quelques années, ce seront leurs enfants, comme on peut le constater dans les premiers actes de l'état-civil du Cap, retracés et publiés par le père Archange Godbout, dans *Mémoires de la Société généalogique* (juillet-octobre 1959). Ce qui prouve que cette famille jouissait d'une excellente réputation.

Une note bien sèche retracée par le réputé généalogiste Roland-J. Auger nous apprend que Nicolas Gastineau mourut à

l'Hôtel-Dieu de Québec: « Gastineau, Nicolas, aultrement Mr Duplessis, âgé de 66 ans, de la paroisse St-Eustache de Paris, mort le 10 août 1689. »

C'est tout ce qu'on sait de la fin de sa carrière.

Nous énumérons ci-après celle de ses enfants: Nicolas, Marguerite, Jeanne-Renée, Madeleine, Jean-Baptiste et Louis.

* * *

1. Nicolas Gastineau fils. Premier enfant de Nicolas Gastineau et de Marie Crevier, il reçut à son baptême à Trois-Rivières, le 20 juin 1664, le prénom de son père et eut comme parrain son oncle le gouverneur Pierre Boucher et pour marraine la soeur de ce dernier, Marie Boucher, épouse d'Etienne de la Fond.

Son père étant très lié, comme Pierre Boucher d'ailleurs, pour diverses raisons de commerce et d'entraide, avec François Hertel, ce dernier l'initia jeune en compagnie de ses fils à l'art des escarmouches contre les Indiens ennemis qui hantaient toujours la région trifluvienne. Il fit partie de l'intrépide armée dont les gouverneurs successifs De La Barre, Denonville puis Frontenac confièrent le commandement à François Hertel. C'est ainsi qu'il figure au nombre de ces soldats improvisés de l'armée canadienne de l'époque dont l'histoire a retenu l'épopée sous le nom de «raids des Hertels ».

A l'issue de la sanglante incursion contre le village anglais de Salmon Falls et les forts avoisinants, Nicolas Gastineau fut chargé par François Hertel de se rendre auprès du gouverneur Frontenac à Québec « avec quelques hommes et des Sauvages pour lui apprendre des nouvelles de son expédition ». Le chroniqueur Monseignat, dont nous venons de citer le texte, ne dit pas que Gastineau ramenait également des prisonniers anglais. Pourtant il en ramenait un bon nombre, pour empêcher qu'ils soient massacrés par les alliés Abénaquis, Emma Lewis Coleman, dans son ouvrage bien documenté *New England Captives carried to Canada,* a mentionné plusieurs noms qu'elle a pu retracer ainsi que la destinée de ces malheureuses personnes. Il semble bien que Gastineau à titre de Chef de cette expédition de retour a fait preuve d'huma-

nité à leur endroit et les plaça dans d'excellentes familles. Donnons quelques exemples.

L'épouse de Benjamin Barnard, Sarah Wentworth, que Nicolas Gastineau prit sous sa protection personnelle, fut laissée par lui au fort Androscoggin à Pejebscot (aujourd'hui Brunswick, Maine). Elle fut ramenée à son foyer en septembre 1690 par le capitaine Church. Thomas Goodwin et son épouse Mehitable Plaisted, tous deux prisonniers, furent séparés au cours du voyage. L'épouse fut conduite à Montréal, adoptée par Marguerite-Renée Denis, veuve du seigneur de Sainte-Anne, M. de Lanouguère, qui lui fit accepter la religion catholique, la fit baptiser sous le nom de Marie-Esther et la garda trois ans à son service. Ayant appris que son mari vivait encore, la prisonnière retourna à son village. Martha Mills, deux fois veuve, fut aussi baptisée à Montréal et son parrain fut Pierre Boucher. Elle retrouva à Montréal son jeune fils John, âgé de sept ans, qui fut adopté par Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil. Richard Tozier et son épouse Elizabeth furent quelque temps au service du seigneur de Boucherville, Pierre Boucher. Les autres, dont John Key et ses enfants, John Read et son épouse, Robert Rogers, Elizabeth Hurtado, etc., après avoir vécu dans diverses familles montréalaises, furent rachetés et ramenés dans leurs villages respectifs au cours des années.

Nicolas Gastineau ne retourna pas guerroyer en Nouvelle-Angleterre. D'ailleurs l'armée des Hertel revint au pays à l'automne de 1690. Gastineau quitta l'habit militaire et devint trafiquant de fourrures. Le 31 août 1691, il signe un engagement à Claude Greysolon sieur de la Tourette pour le pays des Outaouais. Il continua à s'intéresser à la traite jusqu'en 1698, alors qu'il décida de se marier. Il avait 34 ans. Son oncle et parrain Pierre Boucher eut peut-être quelque influence sur cette décision.

Le 20 janvier 1699 il épousait Jeanne Testard de Folleville, de naissance montréalaise, âgée de 25 ans, fille de Charles et d'Anne Lamarque, tenanciers de cette célèbre auberge où se réunissaient les coureurs des bois et qui a défrayé longuement la chronique judiciaire de l'époque. Notre collègue Robert-Lionel Séguin en a longuement parlé dans son ouvrage *La vie libertine en*

Nouvelle-France. C'est à n'en pas douter à cet endroit que Nicolas Gastineau rencontra celle qu'il devait prendre pour épouse.

A l'occasion de ce mariage, Pierre Boucher accorda en dot à son neveu et filleul ce qu'il avait conservé de son fief Grosbois à Yamachiche, soit douze arpents de front sur quarante-deux de profondeur, à raison « d'une rente de quatre minots de blé payable chaque année à la Saint-Martin d'hiver et portable à la maison seigneuriale du lieu quand elle sera bâtie. » (greffe Taillandier, Boucherville, 12 septembre, 1699). Moins de trois mois auparavant, Boucher avait vendu la plus grande partie de ce fief à ses neveux par alliance, Charles et Julien Lesieur, pour la somme de huit cents livres. La partie cédée à Nicolas Gastineau n'était qu'un arrière-fief qui devait dorénavant relever des frères Lesieur qui, eux, firent bâtir la « maison seigneuriale ».

Voici donc Nicolas Gastineau fils en possession d'un fief qu'il devait exploiter et « faire valoir », selon les exigences habituelles. Mais il n'en eut pas le temps, car il mourut moins de deux ans après son mariage. Il fut inhumé à Trois-Rivières le 2 décembre 1700, « ayant donné toutes les marques d'une piété singulière après avoir reçu tous les sacrements avec une parfaite connaissance », écrit le curé Luc Filiastre dans l'obituaire. Son unique fils mourut le 28 décembre 1702. Sa mère, Marie Crevier, était décédée l'année précédente, âgée d'à peine cinquante ans.

Que devint Jeanne Testard ?[2] Elle n'était certes pas d'un tempéramment à rester longtemps veuve et solitaire. Solitaire, elle ne l'était pas, car ses deux beau-frères, Jean-Baptiste et Louis Gastineau, s'intéressaient à son sort de façon à ce qu'elle ne manque de rien. Et ils en furent bien récompensés. Pour tout bien la jeune veuve ne possédait que cet arrière-fief d'Yamachiche, héritage de son défunt mari, et dont elle pouvait et voulait disposer, n'y ayant jamais mis les pieds et caressant d'autres projets. C'est ainsi que, le 3 mars 1703, à l'étude du notaire J.-B. Pottier, elle en faisait don à ses deux beau-frères, « en reconnaissance des bons offices et marques d'amitié qu'elle a reçus d'eux », est-il spécifié

2. Il semble bien que Jeanne Testard avait eu avant son premier mariage un enfant illégitime. C'est ce que laisse croire un acte du registre paroissial de Trois-Rivières le 28 décembre 1702: « A été inhumé dans le cimetière un enfant âgé de huit ans, appartenant à la veuve Gatinot ». (Fr. Siméon Dupont, Récollet, miss.)

dans l'acte notarial. Lors de la passation de l'acte, seul Louis est présent. Jean-Baptiste est absent, mais son frère accepte pour lui, « jusqu'à ce qu'il soit de retour du pays de Détroit où il est actuellement ». Jean-Baptiste ne revint que l'année suivante, et le 7 avril 1704 il accepte la donation.

Entre temps Jeanne Testard épousa le 12 août 1703 un riche négociant de Batiscan, Alexis Marchand, veuf de Catherine Rivard et père de deux enfants, Jean-Baptiste et Marie-Jeanne.

Le contrat fut passé à l'étude du notaire J.-B. Pottier en présence du marchand trifluvien Jean Fafard dit Laframboise, de son épouse Françoise Marchand et du négociant québecois Claude Pauperet, associé en diverses affaires avec Alexis Marchand. Jeanne Testard avait comme invités René Godefroy de Tonnancour, procureur du Roi, et ses beaux frères Jean-Baptiste Gastineau-Duplessis et Jean Amont. Auparavant Jeanne Testard avait renoncé à la communauté de biens avec son premier mari, « après avoir affirmé en son âme et conscience n'avoir pris ni appréhendé aucune chose de ladit communauté et ne s'être de façon quelconque immiscée en icelle... » (Minutier Pottier, 7 juillet 1701).

Le seul enfant issu du mariage de Nicolas Gastineau fils et de Jeanne Testard mourut à Trois-Rivières le 28 décembre 1702 connue nous l'avons dit précédemment. Il avait aussi le nom de Nicolas.

Jeanne Testard donna sept enfants à Alexis Marchand. Ainsi se perpétua à Batiscan et dans la région la prolifique lignée des Marchand.

2. *Marguerite.* Le second enfant de Nicolas Gastineau et de Marie Crevier fut Marguerite, né en 1666 et baptisée probablement au Cap-de-la-Madeleine. Le 23 février 1686 elle épousait (greffe Ameau) Jean Amont (ou Hamont, Hamon), un militaire arrivé l'année précédente dans la compagnie du marquis Fleurimont de Rompré. Ce dernier fut présent au mariage et déclina ses titres: « Capitaine d'une compagnie de la marine, commandant les troupes de Sa Majesté en ce pays ». Exagération sans doute, car il ne fut jamais commandant-en-chef, même s'il espérait le devenir. Mais sa fatuité lui valut de retourner en France (DBS, II, p. 169).

Le gouverneur Gaultier de Varennes et son épouse Marie Boucher étaient aussi présents au mariage, de même que les hauts dignitaires de la petite colonie. Elle est éloquente la liste des signatures au bas du contrat !

Il semble bien que Jean Amont était cantonné chez Nicolas Gastineau depuis l'arrivée de sa compagnie et que sa future belle-mère le prit en amitié. Quelques mois après son mariage, soit le 6 juin (greffe Ameau), « étant sur le point de partir en guerre », il lui fait donation de tous ses biens. Divers autres actes démontrent la sollicitude de Marie Crevier à son endroit. Ainsi, le 18 juillet 1701 (greffe J.-B. Pottier), Marie Crevier reconnaît devoir à Jean Amont la somme de onze cents livres pour une maison « qu'il lui a bâtie de ses mains ».

Lorsqu'il reçut son licenciement de l'armée, Amont alla s'établir à Batiscan. C'est à cet endroit que mourut Marguerite, le 9 mars 1703, laissant sept enfants. Amont se remaria le 23 février 1705 à la fille du notaire Trotain, Jeanne, qui mourut en couches le 9 décembre suivant. Puis il épousa à Trois-Rivières le 23 juillet 1708 la veuve de Pierre Aubert, Jeanne Gautier, qui ne lui apporta ni le bonheur ni la paix qu'il était en droit d'attendre en son âge mûr. Dans l'ouvrage du père Odoric Jouve, *Les Franciscains et le Canada — aux Trois-Rivières,* nous trouvons à la page 92 le paragraphe suivant:

« Tout au début de son ministère pastoral aux Trois-Rivières, le père Joseph Denys se trouva en présence d'un ménage mal assorti. Jean Amont, père de sept enfants et veuf pour la deuxième fois en 1705, avait épousé le 23 juillet 1708 la veuve Jeanne Gautier. Amont ne pouvait supporter l'humeur acariâtre de sa femme; celle-ci trouvait que les enfants de son mari avaient peu de considération pour elle; tous deux convinrent de se séparer. Ne parvenant pas à ramener l'accord, le père Denys fit promettre, devant notaire, (greffe J. B. Pottier, minute du 5 janvier 1710), à Jeanne Gautier de se retirer à Montréal ou à Québec, et à Jean Amont de garantir à sa femme certains moyens de subsistance ».

Dans le même ouvrage du père Jouve (p. 134) nous trouvons mention des demoiselles Amont (filles de Marguerite Gastineau-

Duplessis, car Amont n'eut pas d'enfants de ses deux autres épouses). Elles entretenaient à leurs frais la chapelle Saint-Roch de l'église paroissiale de Trois-Rivières. « Ces demoiselles, note le père Jouve, achetèrent l'ancien tabernacle ».

On peut présumer que c'est chez ses filles que Jean Amont vécut ses dernières années. Il fut inhumé à Trois-Rivières le 28 décembre 1724, âgé de près de soixante-dix ans, après une vie familiale à tout le moins aussi passionnante que sa carrière militaire. Ce fut d'ailleurs le lot de la plupart de ses congénaires qui furent nos ancêtres.

3. *Jeanne-Renée.* Elle fut baptisée à Trois-Rivières le 1er octobre 1667, et eut pour parrain le futur gouverneur René Gaultier de Varennes et pour marraine sa tante Jeanne Crevier, épouse de Pierre Boucher. Elle mourut jeune et fut probablement inhumée au Cap-de-la-Madeleine, dont les registres paroissiaux des premières années sont disparus.

4. *Madeleine.* Née en 1672, elle entra pour de bon dans le noeud de famille lorsqu'elle épousa au Cap-de-la-Madeleine le 27 novembre 1697 Jacques Douaire de Bondy, trafiquant de fourrures et fils de Marguerite de Chavigny, donc neveu du seigneur de Sainte-Marie et lui-même trafiquant, Jean Le Moyne. De plus, le frère de son époux, Augustin, avait épousé en 1693 sa belle-soeur, Catherine Testard de Folleville, déjà veuve de Pierre Pinquet. Jacques mourut à Montréal le 25 mars 1703, laissant trois fils. Nous n'entreprendrons pas d'énumérer ici les conflits d'intérêts de tous genres qui ne manquèrent pas de se produire entre ces familles toutes affamées des gains aléatoires des commerces de l'époque. Nous aurons tout de même à y faire allusion en parlant des fils Gastineau. Nous n'avons qu'à parcourir les répertoires des engagements pour l'Ouest pour nous rendre compte à quel point ces familles, en particulier les Douaire de Bondy, furent actifs dans ce domaine.

Madeleine Gastineau mourut à Montréal le 20 février 1747, âgée d'environ 75 ans. Elle resta toujours en relations avec ses parents trifluviens, puisqu'on retrace son nom dans divers contrats de mariage et autres transactions. Son fils Joseph fut le

plus actif de la famille dans le commerce des fourrures et épousa au Détroit le 28 juillet 1732 Marie-Anne Campeau.

5. *Jean-Baptiste* — 6. *Louis.* Jean-Baptiste et Louis Gastineau furent frères dans tous les sens du mot: amitié, compréhension, entente et esprit familial exemplaire. Détail symbolique: ils moururent tous deux en 1750 à un jour d'intervalle. Comme on le verra, cet esprit familial se transmit à leurs enfants. On a rattaché tantôt à l'un, tantôt à l'autre, mais toujours à tort, le privilège d'être l'ancêtre direct de l'ancien premier ministre de la province. Il est sûr que la destinée qui fut la leur aurait plu à Maurice Duplessis, tant elle fut marquée d'incidents imprévus et pittoresques de tous genres.

JEAN-BAPTISTE GASTINEAU-DUPLESSIS

Jean-Baptiste naquit en 1671 et fut baptisé probablement au Cap-de-la-Madeleine où ses parents résidaient à l'époque. Un acte notarié subséquent nous apprend qu'on lui donna le prénom de son oncle et parrain, Jean-Baptiste Crevier. C'est également au Cap que naquit Louis, benjamin de la famille, le 14 juin 1674 et qui fut baptisé à cet endroit neuf jours plus tard par le père jésuite André Richard. Son parrain fut Louis Rouer de Villeray et la marraine la fille de Pierre Boucher, Marie, qui deviendra la mère du découvreur La Vérendrye.

Il n'est pas besoin de rappeler ici l'atmosphère d'aventures dans laquelle vécurent ces deux jeunes gens dans leur bourg natal. Ils en furent imprégnés, par l'exemple de leur père, de leurs oncles et de tous leurs concitoyens. Ils prirent le goût de ces aventures d'abord dans les régions avoisinantes, le long des rivières Saint-Maurice, Batiscan, Sainte-Anne et Bécancour. Dès leur vingtième année, ils gagnèrent eux aussi les pays-d'en-Haut, leur apprentissage étant terminé.

On pourrait épiloguer longtemps sur les exploits des trafiquants de fourrures et des coureurs de la région trifluvienne qui ont parcouru les forêts de leur territoire avant de s'aventurer vers les grands lacs, attirés par les grandes tribus indiennes La rivière Saint-Maurice fut le théâtre de leurs débuts. Et ce, depuis les commencements de la colonie.

Dans le bref historique qu'il donne de la carrière des membres de cette famille, Edgar-L. Duplessis signale quelques-uns des voyages accomplis dans la région des Grands Lacs par ces deux hardis aventuriers. Il est probable que c'est d'eux, plutôt que de leur père, que vient le nom de Pointe-Gastineau ou Pointe-à-Gastineau, nom donné par la suite à la rivière. Ils avaient établi sur cette pointe un poste de traite, ou du moins un relais. La liste de leurs divers engagements figure dans les minutiers des notaires de Montréal, publiée comme on sait par E.-Z. Massicotte dans les *Rapports de l'Archiviste de la province*. D'autre part, les notaires du gouvernement de Trois-Rivières ont également inscrit un grand nombre de contrats de ce genre et ce, dès 1667. Le 5 juin de cette année, le notaire Jacques de La Touche, du Cap-de-la-Madeleine, rédigeait l'acte d'engagement de Nicolas Jeunehomme à Nicolas Gastineau pour « le voyage des Outaouais ». Le 2 juillet suivant, devant le même notaire, un semblable contrat du « volontaire » Arnaud Darbas. La liste se continue pendant au-delà d'un siècle. Souhaitons qu'elle soit un jour publiée. [3]

Quant à Jean-Baptiste Gastineau, il ralentit son ardeur pour l'aventure vers 1710, à peine dans la quarantième année de son âge. Sa santé était passablemet avariée. Il décida de se marier et de devenir un sage bourgeois. Il avait acquis une honnête fortune et pouvait désormais vivre à l'aise. Il avait ramené de ses courses une jeune algonquine, peut-être sa fille naturelle, qui fut inhumée à Trois-Rivières le 19 janvier 1741. Citons l'acte du registre paroissial: « *Sépulture de la petite Thérèse, algonquine de Mr Duplessis*: Avons inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps d'une jeune sauvagesse algonquine, âgée de quatorze ans environ, la quelle en conséquence de son éducation vraiment chrétienne et de ses pressants désirs ayant reçu pour la première fois le très Saint Sacrement de l'Autel en viatique et même de l'Extrême Onction, est enfin décédée hier avec des sentiments de religion au-dessus de son âge et de son origine » (Fr Nicolas Albert Couturier).

3. Signalons comme exemple le minutier du notaire Charles-Claudes Pratte, qui instrumenta à Louiseville de 1801 à 1817. Son greffe renferme de nombreux engagements de gens de la région vers les Grands Lacs.

Cette petite Thérèse, comme bien d'autres, avait été placée au couvent des Ursulines et n'avait pu s'acclimater. Les *Annales* des Ursulines signalent plusieurs cas du genre.

Jean-Baptiste avait épousé le 19 novembre 1711 Charlotte, fille du prospère marchand du Cap-de-la-Madeleine, Pierre Le Boullanger de Saint-Pierre et de Marie-Renée Godefroy de Lintôt.

Elle n'était qu'apparente sa vie paisible de petit bourgeois, qui lui faisait accepter des postes plus honorifiques que lucratifs, comme ceux de lieutenant de milice et de marguillier, car il s'intéressa toujours à la vie communautaire de ses concitoyens. Mais il avait d'autres activités. Sa belle-mère, étant la fille de Jean Godefroy et de Marie Le Neuf, possédait des biens-fonds importants. Lorsqu'elle devint veuve, Jean-Baptiste l'accueillit chez lui, en retour d'une pension alimentaire de cent-cinquante livres par année, selon un acte passé par le notaire Daniel Normandin le 23 juillet 1722.

Or, jamais Gastineau et son épouse ne lui réclamèrent cette pension. Une quinzaine d'années passèrent et la veuve Le Boullanger de Saint-Pierre, moins d'un mois avant sa mort à 84 ans, fit don de tous ses biens à sa fille et à son gendre, en considération, lit-on das un acte du notaire Pressé du 10 avril 1736, « des attentions, peines et soins que Jean-Baptiste Gatineau sieur Duplessis et Demoiselle Charlotte Le Boullanger son épouse ont eu de sa personne tant en santé que dans sa maladie et infirmités de vieillesse, et désirant les satisfaire de la somme de huit cents vingt-trois livres, trois sols et neuf deniers qu'elle reconnaît leur devoir légitimement pour arrérages des cent cinquante livres de pension qu'elle s'est obligée de leur payer chaque année. . . . »

Héritage important et Jean-Baptiste Gastineau était bien récompensé de sa générosité à l'endroit de sa belle-mère. Il devenait posssesseur d'une grande partie des terres du gouvernement de Trois-Rivières du côté sud. Treize arpents de front dans le fief Godefroy; la moitié de treize autres arpents voisins à la rivière Saint-Paul; onze arpents de front dans le fief Roctaillade et à l'arrière de ce dernier, la moitié de onze autres arpents. Le tout en grande majorité occupé par des colons qui devaient payer leurs

rentes annuelles. Ces terres, il les connaissait bien, car il en avait l'administration depuis plusieurs années. Ainsi l'aventurier était devenu un grand propriétaire terrien. Et tout ceci venait s'ajouter à l'héritage qu'il avait reçu de sa belle-soeur Jeanne Testard, dans le fief Gastineau, à Yamachiche.

Lorsqu'il mourut le 19 février 1750 à Trois-Rivières, à l'âge de 82 ans, il était devenu un des habitants les plus à l'aise de cette localité. L'un des plus respectés aussi, car il était d'une remarquable charité envers les pauvres, particulièrement à l'endroit des jeunes Indiennes ramenées des forêts par les coureurs des bois et qui furent placées chez les soeurs Ursulines, pour y apprendre les éléments de la langue et de la religion. Jean-Baptiste Gastineau y alla largement de ses deniers, et non seulement pour sa pupille, tel que mentionné plus haut. Les Ursulines ont beaucoup bénéficié de sa générosité.

Du mariage de Jean-Baptiste Gastineau et de Charlotte Le Boullanger de Saint-Pierre naquirent deux filles: *Marie-Josèphe,* baptisée à Trois-Rivières le 4 septembre 1720 et qui épousa Olivier de Vezin; *Madeleine,* qui mourut célibataire. On lui a aussi gratuitement attribué un fils, prénommé Jean-Baptiste, qui serait né en 1730 et aurait été un des ancêtres en ligne directe de l'ancien premier ministre. Les registres paroissiaux de Trois-Rivières signalent le décès le 8 décembre 1733 d'un *Jean-Baptiste Duplessy,* « mort d'hier au soir âgé de trois ans ». Ce qui est de nature à nous intriguer c'est que jamais Jean-Baptiste Gastineau-Duplessis n'indique dans ses actes de donation et autres qu'il eut un fils, du moins un fils légitime, pour continuer sa lignée.

* * *

Le mariage d'Olivier de Vezin avec Marie-Josèphe Gastineau en 1749 est de nature à poser aux historiens de nombreuses questions dont la réponse aiderait peut-être à en savoir davantage sur la vie passablement énigmatique de ce personnage. Etait-il chevalier d'industrie, hâbleur, intrigant ? Possédait-il de réelles qualités d'administrateur ? Avait-il la compétence qui lui valut le poste de directeur des Forges Saint-Maurice, puis de secrétaire de Vaudreuil et de grand-voyer de la Louisiane ?

Autant de points d'interrogation que seule une plongée scientifique et méticuleuse dans les archives françaises et louisianaises pourrait résoudre, du moins en partie.

Nous nous en tiendrons ici à l'aspect des relations trifluviennes d'Olivier de Vezin qui lui ont valut son mariage tardif. Très lié avec les gouverneurs de Vaudreuil, père et fils, qui exercères à Trois-Rivières l'un après l'autre, avec Godefroy de Tonnancour et autres somnités de l'époque, une forte emprise, il avait ses entrées dans tous les salons à la mode et y faisait grand effet, car il avait des manières affables et savait s'en servir ! Obligé d'aller expliquer à la Cour certaines malversations dont on l'avait accusé comme directeur des Forges Saint-Maurice, il réussit à se disculper et revint en Amérique, d'abord comme secrétaire du marquis de Vaudreuil en Louisiane, puis grand-Voyer de cette lointaine province. Il revient à Trois-Rivières pour épouser la fille, déjà dans la trentaine, d'un des principaux citoyens de la ville et qui possédait des biens intéressants, en plus d'être directement intéressé dans l'entreprise des forges Saint-Maurice.

L'acte notarié du mariage d'Olivier de Vezin et de Marie-Josèphe Gastineau-Duplessis fut passé par le notaire Jean Leproust le 14 juin 1749, au domicile paternel de l'octogénaire Jean-Baptiste Gastineau et en présence des célébrités locales. Le futur époux énumère les particularités de son état civil: « le sieur Pierre François Olivier de Vezin, grand-voyer de la province de la Louisiane, de présent en cette ville, fils de feu Mr. Hughes Olivier, escuyer, seigneur de Sionne, capitaine d'artillerie réformé et pensionnaire du Roy, et de Dame Louise Leroux, dame d'Ingolincour, évêché de Toul, juridiction de Joinville en Bassigny.»

D'où vient ce nom de « sieur de Vezin » qu'il s'est approprié ? Deux localités de la région de sa paroisse natale portaient ce nom : Vezin, département de Meurthe-et-Moselle, et Vezin, dans l'arrondissement de Nemur, en Belgique. Aux deux endroits se trouvaient des mines de fer. « Sieur de Vezin » est certainement un qualificatif de nobilité qu'il s'est approprié à la mode du temps. La plupart des autres actes notariés qui le concernent le nomment tout simplement Olivier ou « le sieur Olivier » et c'est

le nom que sa lignée lousianaise a conservé. Au nombre des enfants que lui donna en Louisiane la trifluvienne Marie-Josèphe Gastineau nous en connaissons au moins deux. Dans le testament qu'elle dicta au notaire Paul Dielle le 4 novembre 1768, dix jours avant sa mort, Magdeleine Gastineau, soeur de madame Olivier, après avoir dit léguer ses « biens meubles et immeubles à ses neveux et nièces enfants de Pierre Olivier de Vezin, grand-voyer à la Louisiane, pour la bonne amitié qu'elle leur porte. . . », dit encore qu'elle nomme comme exécuteur testamentaire, outre Emery Jarry, « le grand vicaire Saint-Onge, pour qu'il prenne soin de l'éducation de Pierre d'Erneville et de Nicolas Godefroy, enfants dudit seur Olivier de Vezin demeurant actuellement avec ladite testatrice, leur tante, et de vouloir continuer les mêmes soins, et bontés qu'il s'est donné jusqu'à présent, depuis le moment de leur arrivée. . . » Nous ignorons la destinée de Nicolas Godefroy. Quant au nom d'Erneville, il a longtemps figuré dans les archives de la Louisiane, particulièrement à Natchitoches.[4]

Ces considérations nous ont éloigné du mariage lui-même. Revenons-y un instant pour noter quelques témoins au mariage. Du côté du futur époux, c'étaient Joseph Godefroy sieur de Tonnancour, « conseiller du Roy et son procureur en cette juridiction et subdélégué de monsieur l'Intendant en cette ville et gouvernement », Melchior De Jordy, escuyer, sieur de Cabanac, capitaine d'infanterie du détachement de la Marine entretenu pour le service de Sa Majesté en ce pays, en garnison en cette ville : François Chastelain, escuyer, lieutenant des dites troupes; Charles le Gardeur de Croizille, chevalier de Saint-Louis et seigneur de Bécancour. Comme on le voit, le sieur Olivier avait conservé à Trois-Rivières d'importantes relations. Pourquoi le gouverneur Rigaud de Vaudreuil fils n'y figure-t-il pas ? C'est qu'il venait à peine d'obtenir sa nomination et n'était pas encore au poste.

Olivier de Vezin et son épouse partirent vers leur destin. On trouve de nouveau mention de l'ancien directeur des Forges Saint-

4. Dans son ouvrage *La Famille Jucherean-Duchesnay* (Lévis, 1938), Pierre-Georges Roy a retracé la destinée en Louisiane de quelques membres des familles Olivier de Vezin et d'Erneville. Plusieurs s'allièrent à des Espagnols.

Maurice dans le minutier du notaire Paul Dielle, vers 1771, alors qu'il vend à certains particuliers les biens laissés par son épouse à Trois-Rivières et dans le fief d'Yamachiche. Il semble que Marie-Josèphe était décédée à cette époque, mais nous ne possédons à date aucun document à ce sujet. Olivier de Vezin avait confié sa procuration à Jacques Perrault l'aîné, négociant à Québec. Il s'intitule alors *Regidor perpétuel* et *Alcador* provincial, demeurant à la Nouvelle-Orléans. Il était devenu, par la force des circonstances, ressortissant espagnol. Il mourut à La Nouvelle-Orléans le 20 avril 1776. Son épouse était décédée au même endroit le 7 décembre 1772. Le couple avait eu huit enfants[5]

* * *

Tel que déjà signalé, Jean-Baptiste Gastineau mourut à Trois-Rivières quelques mois après le mariage de sa fille. Son épouse décéda en 1756, le 1er juillet, alors qu'elle se trouvait à Nicolet, au domicile de son frère Joseph Le Boullanger de Saint-Pierre, qui avait épousé Elizabeth, fille du seigneur Mouet de Moras. Par testament olographe du 13 juin précédent, elle avait légué tous ses biens à sa fille Madeleine, restée célibataire et qui, semble-t-il, convertit la vaste résidence familiale de la rue du Platon en refuge pour orphelins et vieillards de sa parenté. Elle eut soin jusqu'à leur mort de Marie-Anne Le Moyne, épouse de son oncle Louis, et de madame Louis de Gannes de Falaise, née Marguerite Le Neuf de la Vallières et mère du père Bernardin de Gannes, récollet, alors curé de la paroisse. Madame de Gannes lui avait laissé tous ses biens, par donation datée du 29 août 1759 (greffe Leproust), y compris ce qui pourrait « lui être dû de la pension qu'elle a eu de l'ancienne France », à titre de veuve d'un chevalier de Saint-Louis.

Madeleine Gastineau-Duplessis mourut après quelques semaines de maladie à son domicile de la rue du Platon, le 15 novembre 1768, à 58 ans. Le 4 novembre précédent, elle avait dicté son testament, « gisant au lit malade », au notaire Dielle. Ses exécuteurs testamentaires étaient Emery Jarry, qui déjà gérait ses

5. Communication de Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet.

biens, et le grand vicaire Saint-Onge. Elle léguait ses biens à ses neveux et nièces, « enfants de Pierre-Olivier de Vezin, grand voyer à la Louisiane, pour la bonne amitié qu'elle leur porte. . . » Elle demande au grand vicaire Saint-Onge de veiller particulièrement à « l'entretien et à l'éducation des neveux qui sont sous sa protection, Pierre d'Erneville et Nicolas Godefroy.

Ce qui nous importe ici, c'est qu'après son décès s'éteignait la lignée directe de Jean-Baptiste Gastineau-Duplessis. Comme sa cousine Marie-Josèphe, dont il sera question ci-après, elle avait brillé dans la haute société trifluvienne à l'époque de la guerre de Sept Ans.

* * *

LOUIS GASTINEAU-DUPLESSIS

Louis était le benjamin de la famille de Nicolas et de Marie Crevier. Il naquit au Cap-de-la-Madeleine le 14 juin 1674 et baptisé au même endroit le 23 suivant. Lui aussi eut une carrière mouvementée, bien caractéristique de son époque et qui ressemble beaucoup d'ailleurs à celle de son frère Jean-Baptiste. Dans son judicieux article des Mémoires de la Société généalogique, Edgar-L. Duplessis a donné sur sa vie de nombreux détails, principalement comme trafiquant de fourrures et coureur des bois. Nous nous en tiendrons ici aux dernières années de sa vie.

La petite seigneurie de Sainte-Marie, maintenant intégrée en grande partie dans la seigneurie de Sainte-Anne, avait été concédée en 1669 à Jean Le Moyne, qui en prit officiellement possession en 1672. Il vint immédiatement s'y fixer avec son épouse Madeleine de Chavigny, qu'il avait épousée à Québec le 24 juillet 1662. Le couple vécut quelques années à Batiscan, Jean Le Moyne s'intéressant surtout au commerce des fourrures.

Lorsqu'ils s'établirent dans la seigneurie Sainte-Marie, les Le Moyne avaient cinq enfants. Jeanne, née en 1667, épousera le 22 janvier 1710 Louis Gastineau qui devint, de concert avec son épouse, le deuxième seigneur de Sainte-Marie, les fils de Jean Le Moyne n'étant apparemment pas intéressés à la succession de

leur père, cette petite seigneurie offrant peu d'attraits lucratifs. Louis en hérita et continua ses courses, laissant à son épouse l'administration de la seigneurie, qui ne comptait d'ailleurs que peu de colons, tous intéressés eux aussi à la traite.

Lorsqu'il abandonna ses courses, Louis se retira sur son domaine, emmenant avec lui quelques enfants métis (peut-être ses enfants naturels), entre autres deux filles toutes deux baptisées à Sainte-Anne, dont dépendait la seigneurie Sainte-Marie.

Entre temps, son épouse lui avait donné deux enfants: Marie-Josèphe et Louis-Joseph.

L'aînée Marie-Josèphe, née le 19 mai 1712 et qui mourra célibataire, semble avoir été d'un caractère impétueux. En 1738, Louis Gastineau a 65 ans. Sa fille n'a pas encore atteint la trentaine, mais désire son indépendance et veut quitter le petit manoir. Elle demande à son père sa part d'héritage. Ce dernier lui accorde six arpents de front sur toute la longueur de la seigneurie, à une obligation pour le moins inusitée.

Citons ce qu'écrit le notaire Arnould-Balthazar Pollet dans l'acte de donation daté du 11 avril 1739: « . . . A la charge par ladite demoiselle preneuse de se transporter chez monsieur son père tous les ans aux jour et fête de Saint-Louis, de lui faire une humble révérence et de lui donner un bouquet, sans empêchement de cause légitime. . . »

Cette soumission, à des conditions à la fois fantaisistes et arbitraires, Marie-Josèphe l'accepta, de bon ou de mauvais gré, car elle appose sa signature à l'acte. Elle se prêta à ce caprice de son père jusqu'à la mort de ce dernier, le 20 février 1750.

Elle alla par la suite s'établir à Trois-Rivières avec sa vieille mère et, en 1764, elle achetait la maison de Gannes, le major et son épouse étant retournés en France. Elle n'y résida qu'un an, car elle mourut en juillet de l'année suivante. Elle cédait ses biens à sa cousine Madeleine, à condition qu'elle prenne soin de sa mère. Cette dernière mourut trois mois après sa fille, à 84 ans.

Marie-Josèphe Gastineau ne vécut que quelques années à Trois-Rivières, mais y eut une vie fort active à l'époque fiévreuse de la guerre de Sept Ans, dans l'entourage du gouverneur Rigaud de Vaudreuil et de ses adjoints, de Godefroy de Tonnancour, etc. Mais ceci est une autre histoire. . .

* * *

Voici *Louis-Joseph,* le dernier de la lignée. Il fut baptisé au Cap-de-la-Madeleine le 22 juin 1716. Il eut, comme son père et son oncle Jean-Baptiste, une vie des plus agitées de coureur des bois et de trafiquant de fiurrures. Il se maria sur le tard après avoir hérité de ses parents la petite seigneurie de Sainte-Marie. Il épousa le 25 mai 1750 (minutier Leproust) Marie-Renée Crevier de Saint-François, « fille majeure usant de ses droits, aussi de la paroisse de Sainte-Anne », comme il est dit dans l'acte notarial. Sans doute demeurait-elle déjà au manoir.

Toutefois le contrat de mariage fut passé à Trois-Rivières « en la maison de madame veuve Duplessys [Marie-Jeanne Le Moyne], en présence de nombreuses personnalités, dont le gouverneur Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, de son épouse Louise Fleury de La Gorgendière, René-Ovide Hertel de Rouville, Joseph Godefroy de Tonnancourt, etc.... Ce fut, à n'en pas douter, un élégant mariage, dans ce modeste gouvernement de Trois-Rivières lequel, toutefois, avait sa petite cour, entourant le Gouverneur et sa suite. . .

Louis-Joseph Gastineau n'eut pas d'enfant de Marie-Renée Crevier.

Il avait eu toutefois quelques années avant son mariage une fille naturelle, née d'une Algonquine, qu'il ramena chez lui, qu'il adopta et que sa future épouse éleva comme son propre enfant. Cette fille avait cinq ans lorsqu'elle fut baptisée à Sainte-Anne le 18 juin 1753 par le curé de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, messire Antoine Lagrois, sous les noms de Marie-Anne-Josèphe-Françoise. Elle eut comme parrain le gouverneur de Trois-Rivières Rigaud de Vaudreuil et comme marraine la soeur de son père, Marie-Josèphe Gastineau.

La petite métisse reçut une excellente éducation chez les soeurs de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal. Revenue à Sainte-Anne, elle épousa le 9 avril 1774 (minutier Chevalier) Augustin Joubin-Boisvert, fils de défunt Alexis, mineur, et ayant pour tuteur et subrogé tuteur ses deux frères François et Alexis, co-seigneurs de la seigneurie des Grondines, l'ayant hérité de leur mère, née Hamelin. Trois jours avant le mariage, Louis-Joseph Gastineau avait fait don de sa seigneurie, avec le consentement de son épouse, à son futur gendre Augustin, « voulant lui donner des preuves de l'amitié et de l'affection qu'ils lui portent ». D'autre part, le nouveau seigneur s'engageait à les entretenir tous deux « tant en santé que malades leur vie durante ».

Le contrat de mariage d'Augustin et de Marie-Anne eut lieu dans l'intimité du petit manoir seigneurial, en présence des diverses personnalités de l'endroit, dont son père, naturellement, et de « Dame Marie-Renée Crevier de Saint-François, *tenant lieu de mère à la dite future épouse* ».

Entre autres enfants, la petite métisse Marie-Anne eut une fille prénommée également Marie-Anne et qui épousa à Sainte-Anne-de-La-Pérade le 3 février 1807 Louis Richer-Laflèche. De ce mariage naquit le 4 septembre 1818 celui qui devait devenir évêque de Trois-Rivières. Le grand prélat pouvait donc affirmer avec raison qu'il avait dans les veines du sang indien, même si par la suite quelques historiens lui ont contesté cette prérogative.

D'autre part, ils sont nombreux les citoyens de cette région qui peuvent s'attribuer du sang indien, car la plupart des familles ont envoyé au pays des fourrures des maris et des fils qui ont ramené chez eux des enfants indiens, légitimes ou non.

Ce qui nous importe ici, c'est que le dernier membre de la famille Gastineau-Duplessis ne laissa qu'un fille naturelle.

Ainsi se termine la lignée des descendants de Nicolas Gastineau-Duplessis. Il semble donc impossible, à moins de découvrir des éléments nouveaux, d'attribuer à ce pionnier l'ascendance de l'ancien premier ministre du Québec.

* * *

Récapitulons. Nicolas Gastineau eut cinq enfants, dont trois fils. *Nicolas fils,* mort en 1700, ne laissa qu'un fils décédé deux ans plus tard. *Jean-Baptiste* n'eut que deux filles.

Louis: une fille morte célibataire, et *Louis-Joseph*, qui n'eut qu'une fille naturelle.

Il faut aussi éliminer la famille de Maurice Duguay dit Duplassy (et non Duplessis), comme nous l'avons expliqué précédemment. Ce dernier eut bien un fils prénommé Jean-Baptiste, mais il mourut enfant.

Nous avons donc dû chercher ailleurs et nous arrivons ici au noeud du problème, du moins à une explication plausible, après l'analyse des quelques documents que nous avons pu scruter.

Les registres paroissiaux du poste de Detroit, à la date du 10 juin 1714, notent le baptême d'un jeune indien mascoutin, âgé de trois ans environ et esclave du sieur Louis Gastineau, seigneur de Sainte-Marie. Ce dernier a été parrain et a donné au jeune indien le nom de Jean-Baptiste. Le document est signalé par Edgar L.-Duplessis dans l'article déjà mentionné et par Marcel Trudel, dans *L'Esclavage au Canada français.*

Nous trouvons dans le minutier de LePaillieur, à la date du 7 juin 1735, l'engagement pour la traite à Louis Gastineau et Louis Hamelin « associés et marchands voyageurs » d'un panis mascoutin nommé Jean-Baptiste, appartenant à Jean-Baptiste Godefroy de Vieux-Pont, demeurant à Trois-Rivières. Le Mascoutin est chargé de diriger un canot de marchandises au fort Saint-Joseph des Illinois [6] et de redescendre l'année suivante dans un canot chargé de pelleteries. Pour son voyage, l'engagé recevra trois cents livres, que « les dits associés promettent payer audit engagé sitôt son retour, sauf que ledit sieur Godefroy de Vieux-Pont lui verse avant le départ le montant de trente livres ».

Rien n'indique s'il s'agit du même Indien mascoutin, et nous ignorons s'il aurait été nommé Jean-Baptiste en souvenir de

6. Le fort St-Joseph, à la pointe sud du lac des Illinois (ou Michican) était, comme on sait, situé à proximité du territoire des Mascoutins.

Jean-Baptiste Godefroy de Vieux-Pont ou de Jean-Baptiste Gastineau-Duplessis, qui tous deux ont été souventes fois au Detroit et dans la région. L'un ou l'autre aussi pourrait être le père de l'enfant. On ne le saura sans doute jamais, car tout le centre de l'Amérique qu'ont sillonné nos ancêtres recèle des mystères de toutes sortes. Des chercheurs, tant Canadiens qu'Américains, arrivent toutefois, en fouillant patiemment les documents d'archives et en scrutant les traditions, à projeter quelques renseignements.

* * *

Citons un document qui peut sans doute apporter un peu de lumière sur l'ancêtre direct de notre ancien premier ministre. Nous ne pouvons affirmer que c'est une certitude. Nous le livrons à la réflexion de ceux qui voudront bien en prendre connaissance et l'analyser.

Il s'agit du contrat de mariage de *Jean-Baptiste dit Duplessis*, dont nous reproduisons le texte. Il fut rédigé au presbytère de Louiseville par le curé Charles Pocqueleau le 26 avril 1740 et ensuite déposé, selon la loi, au minutier du notaire Pressé, à Trois-Rivières.

26 avril 1740 — Conventions de mariage entre Jean-Baptiste dit Duplessis et Françoise LaCerte

Par devant nous prêtre missionnaire faisant les fonctions curiales en les paroisses de Saint-Antoine de la Rivière-du-Loup, de Ste-Anne d'Yamachiche et de Saint-Joseph de Maskinongé, sont comparus en leurs personnes Jean-Baptiste dit Duplessis, *dont le père et la mère sont inconnus de la paroisse de Notre-Dame de Trois-Rivières,* d'une part; ET Françoise La Certe, fille de Charles La Certe et de Marie-Claire Bergeron, ses père et mère mariés ensemble, de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, d'autre part;

Lesquels Jean-Baptiste Duplessis et Françoise La Certe en présence des témoins et des parents de la future épouse cy-bas nommés, ont fait les conventions de mariage qui en suivent:

C'est à savoir que le dit Jean-Baptiste Duplessis, majeur de [en blanc] ans, promet de son plein gré et volonté et sans nulle contrainte prendre pour sa femme et légitime épouse, en face de notre Mère la Sainte-Eglise aussitôt qu'elle le permettra la dite Françoise La Certe, et réciproquement la dite Françoise La Certe promet aussi de son plein gré et volonté et sans nulle contrainte prendre pour son mari et légitime époux le dit Jean-Baptiste Duplessis,, ponr être unis et communs en biens, meubles et immeubles acquis et conquis généralement quelconques, suivant la coutume de Paris ;

ET pour la bonne amitié que les futurs époux se portent l'un à l'autre, et qu'ils espèrent, Dieu aidant, se continuer toute leur vie, et pour s'en donner des marques réciproques et évidentes, ils se sont fait et font en cas de mort par les présentes entre-vifs donation égale et réciproque des dits biens meubles et immeubles, tant de propre que d'acquet et conquet qui se trouveront être et appartenir au premier mourant d'eux, ce acceptant au jour de son décès pour d'iceux jouir, faire et disposer par le survivant sans être troublé ni inquiété pour quelque raison que ce soit.

Le préciput sera réciproqué de la somme de deux cents cinquante livres; ET comme il ne se trouve aucun parent du côté du dit futur époux, il fait à sa future épouse, en cas que Dieu dispose de lui le premier, donation de tous ses biens meubles et immeubles, tant d'acquet de conquet, pour d'iceux faire et disposer par la dite future épouse comme bon lui semblera, *sans qu'elle reconnaisse aucun des parents de son dit futur époux, quand même il s'en présenterait quelqu'un.*

FAIT et passé en notre maison presbytérale de la Rivière-du-Loup, le vingt-sixième jour d'avril mil sept cent quarante, en présence d'Alexis Carbonneau et d'Antoine Blaye témoins du côté de l'épouse, de Charles La Certe, père de l'épouse, de Charles La Certe et d'Alexis La Certe, frères de l'épouse, de Pierre Bergeron, oncle de l'épouse, de Julien Sicard et de Jean-Baptiste La Course, témoins du côté de l'époux, qui tous ont déclaré ne savoir signer, de ce enquis suivant l'ordonnance.

(Signé) C. Pocqueleau, prestre.

PAR-DEVANT le notaire royal de la juridiction des Trois-Rivières, y résidant, soussigné, furent présents Jean Baptiste Duplessis et Françoise La Certe son épouse, dénommés dans leurs conventions de mariage ci-dessus, ladite La Certe autorisée de son époux, lesquelles parties nous auraient requis le dépôt de leurs conventions de mariage au rang de nos minutes, suivant l'ordonnance du Roy. Ce qui leur a été octroyé, présence de Charles Le Prat, taillandier, demeurant en cette ville, et de Michel Bigot, témoins, qui ont signé avec led. notaire; lesd. parties ayant déclaré ne savoir signer, de ce enquis, lecture faite.

Fait ce trente unième may mil sept cent quarante.

(Signé) Prat,

Pressé. not.

Et voici un deuxième renseignement tout aussi intéressant.

Le registre paroissial de Trois-Rivières renferme le document suivant à la date du 25 mars 1741. Il s'agit de l'acte de naissance du premier enfant:

«...A été baptisé Marie-Josephe, née d'avant hier au soir, fille de *Jean-Baptiste Noblet dit Duplessis* et de Françoise La Serte, ses père et mère en légitime mariage, habitants de La-Pointe-du-Lac.

Le parrain a été le sieur Jean-Baptiste Gastineau-Duplessis, et la marraine sa fille Demoiselle Marie-Josephe Duplessis, lesquels en foi du susdit acte ont signé avec nous.

Jean-Baptiste Duplessis Josette Duplessis

Fr. Clément Lefebvre. (curé)

Deux aspects ont raison de nous étonner et inspirent des réflexions. Tout d'abord c'est un des deux seuls actes dans lesquels on voit la signature de Jean-Baptiste Gastineau-Duplessis.[7] Dans tous les autres il déclare ne savoir écrire ni signer. De plus, c'est le premier acte officiel où apparaît le nom *Noblet*. Non pas *Le* Noblet, comme il s'intitulera par la suite.

7. L'autre acte portant sa signature (JB Duplessis) est inscrit au mariage de sa fille Josèphe avec Olivier de Vezin, le 14 juin 1749.

Or, pourquoi ce nom *Noblet* ? Le consciencieux curé a-t-il obligé le parrain à donner un véritable nom à sa filleule. Lui a-t-on donné ce qualificatif imaginaire de façon spontanée et parce que le père avait été à l'emploi d'un membre de la petite noblesse trifluvienne ? Le père s'est-il souvenu du nom mascoutin de sa tribu ? Ou encore aurait-on voulu rappeler le nom de l'ancêtre maternel de Nicolas Gastineau en France ?[8]

Comme on voit, bien des points restent encore obscurs et on ne connaîtra sans doute jamais les véritables raisons de ce surnom *Le Noblet.*

Deux faits cependant restent sûrs: Nicolas Gastineau, nous croyons l'avoir suffisamment démontré, ne peut être l'ancêtre de Maurice Le Noblet Duplessis. Et ce Jean-Baptiste d'origine inconnue et son épouse légitime Françoise La Certe le sont, eux, de façon certaine.

A partir de là, la filiation des ancêtres de Maurice Duplessis est facile à établir. Elle l'a d'ailleurs été à plusieurs reprises entre autres par l'Institut Drouin. Nous n'avons pas à y revenir ici, sauf pour récapituler la lignée: 1. Jean-Baptiste dit Duplessis et Françoise Vacher dit La Certe; 2. Isidore Noblet Duplessis et Marie-Emilie Rouette dite Vive L'Amour; 3. Joseph Le Noblet Duplessis et Marie-Rose-Rosalie Caron; 4. Joseph Le Noblet Duplessis et Marie-Louise Lefebvre-Descôteaux; 5. Louis-Théodule Nérée Le Noblet Duplessis et Marie Genest; 6. Maurice Le Noblet Duplesssis.

Voici donc, d'après les documents que nous avons pu consulter, la lignée directe au pays de l'ancien premier ministre du Québec. L'origine précise de son premier ancêtre reste inconnu.

* * *

Toutefois, après la lecture des documents que nous avons cités, il ne faudrait pas tirer de conclusions trop hâtives et encore

8. Il semble qu'une famille *Noblet* existe encore en France. Une annonce publée dans le journal *Carrefour Chrétien* de décembre 1973 signale la publication d'un ouvrage intitulé *Vie de Marie-Thérèse Noblet* (Le scandale de la Croix, par Marie Winowska (Editions Résiac).

moins péjoratives même s'il faut admettre que cet ancêtre était d'origine autochtone.

Plusieurs de nos familles sont dans le même cas. Monseigneur Laflèche, on l'a vu, s'est toujours glorifié d'avoir dans les veines du sang indien. Le savant Jacques Rousseau également, et le sous-ministre Robert Prévost, et Raoul Clouthier. Et combien d'autres ! C'est presque devenu un titre de gloire de proclamer devant les étrangers, et surtout à la face des Français de France, que nous avons du sang indien dans les veines. Ce que nous trouvons d'ailleurs, comme l'affirmait Jacques Rousseau, plus honorable que de descendre d'une quelconque vague lignée bâtarde du quinzième siècle, avec particules et noms ronflants, comme cherchent trop souvent à nous le faire croire certains organismes généalogiques.

Que le véritable père de l'ancêtre de Maurice Duplessis soit Jean-Baptiste Gastineau, Jean-Baptiste Godefroy de Vieux-Pont ou un autre Jean-Baptiste peu importe ! La femme qui s'est livrée au désir passager d'un voyageur en course, comme ce fut souvent le cas, pouvait être femme ou fille d'un chef de tribu. Et qui sait si ce Jean-Baptiste dit Duplessis ne serait pas le fils légitime d'un chef de tribu volontairement donné à un trafiquant de fourrures, comme c'était l'usage à l'époque.

Et si cela était, l'ancien premier ministre lui-même, nous en sommes sûr, s'en glorifierait. Car ce n'est pas une origine injurieuse. Surtout dans le cas présent, car le Mascoutin Jean-Baptiste s'est complètement intégré à la vie québecoise, et au nombre de ses descendants figurent des juges, un premier ministre, d'honorables professionnels et des terriens de pure race.